

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



4^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE - VHC

17 -18 mai 2019

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2019 National (coefficient 2)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE
Challenge Jean Paul François

REGLEMENT

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS en BASSET**

Tél : 04.77.51.27.80

Tel : 07 67 96 64 46

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

4^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE VHC



17 – 18 mai 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (Réglementation Standard FFSA 2019) ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2019.

PROGRAMME – HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **17 et 18 mai 2019** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

4^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE – VHC

avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC**
et des localités traversées.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n° 19/N04 du 09 Février 2019 et par la FFSA sous le permis d'organisation n° 156 du 28 février 2019

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Organisateur Administratif : **Pascal PERONNET**

ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET

Secrétariat du Rallye :

De la parution du règlement et jusqu'au 16 mai 2019 :

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04.77.51.27.80

Tel : 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com

contact@asaondaine.com

Les 17 et 18 mai 2019

A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS en BASSET Tel : 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Organisateur Technique: **Pascal PERONNET - ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET**

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

Idem Rallye National.

Directeur de Course au PC : **Daniel BERTHON** - Licence 1621

Responsable Technique VHC : **Gérard JOUVHOMME** – Licence 51582

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye National, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage :

**BAS EN BASSET Panneau d'affichage au parking (sous chapiteau à côté du PODIUM)
du : 17/05/19 à 16 h 00 au 18/05/19 à la fin du rallye**

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance VHC compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes VHC 2019 avec le coefficient 2**
- **Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.**
- **Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**
- **Le Challenge Jean Paul François.**

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^o Rallye National du VAL d'ANCE VHC, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe DUMENT COMPLETEE** accompagnée des droits d'engagements.

Avant le MARDI 7 MAI 2019 minuit, à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE
BP 135 -- 42704 FIRMINY Cedex

3.1.10P.

Le nombre d'engagés maximum est fixé à 10,

nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 2 rallyes.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P- Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a - Avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- b - Sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **300 €**

Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **310 €**

3.1.12P. - La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement**.

3.1.15 - La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la 1^e page du PTH.**

3.3.2 - Ordre de départ :

Le 4^{ème} Rallye National de véhicules historiques de compétition du Val d'Ance partira avant le 17^{ème} Rallye National moderne du Val d'Ance.

Pour la 2^{ème} section et suivantes,
le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} ES
Affichage des horaires et ordre de départ à 13h00 sous réserve que le timing le permette.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. *Voitures autorisées :*

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France VHC FFSA article 9

Le rallye ne peut être remporté que par un équipage disposant d'un véhicule disposant d'un PTH.

ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

La Remise des Prix se déroulera le samedi 18 mai 2019 et après le délai de réclamation réglementaire de 30 mn au :

PARC D'ARRIVEE
Place des Droits de l'Homme - 43210 - BAS EN BASSET

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.